



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 7 octobre 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
30 septembre 2010

Date d'affichage
30 septembre 2010

Objet de la délibération

*Direction générale des services -
Secrétariat de la direction
générale – Désignation de
délégués supplémentaires au
conseil communautaire de la
Communauté de Communes de la
Vallée du Gapeau (CCVG).*

L'an deux mille dix, le sept octobre deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaients présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD, Georges

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Par délibération en date du 28 janvier 2010, la commune de Sollies-Pont a proposé une nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire pour tenir compte de la modification du périmètre de la communauté de communes de la vallée du Gapeau (départ de la Crau) en s'appuyant sur l'importance démographique des communes.

La recomposition du conseil communautaire est détaillée ainsi qu'il suit :

Belgentier	3 sièges	inchangé
La Farlède	6 sièges	+ 2 sièges
Sollies-Pont	8 sièges	+ 3 sièges
Sollies-Toucas	4 sièges	inchangé
Sollies-Ville	3 sièges	inchangé

Il convient de désigner trois (3) nouveaux délégués titulaires ainsi que trois (3) nouveaux délégués suppléants.

A ce jour, les délégués de la commune de Solliès-Pont qui siègent au sein de la communauté de communes de la vallée du Gapeau sont :

Titulaires : André GARRON, Thierry DUPONT, Danièle RAVINAL, Paul ACROSSE, Sophie MONTBARBON.

Suppléants : Jean-Pierre COIQUAULT, Alberto GUERRUCCI, Patrick BOUBEKER, Philippe LAURERI, Jean-Paul ROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11/06/2010 portant recomposition du conseil communautaire,

CONSIDERANT les statuts de la communauté de communes de la vallée du Gapeau, notamment l'article 11 fixant le nombre de délégués par commune membre,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de 3 nouveaux délégués titulaires et 3 nouveaux délégués suppléants qui viennent s'ajouter aux 5 délégués titulaires et aux 5 délégués suppléants actuellement en cours de mandat.

Sont candidats :

Titulaires :

- Jean-Pierre COIQUAULT
- Philippe LAURERI
- Patrick BOUBEKER
- Jean-Paul BOUTIER
- Georges RIMBAUD

Suppléants :

- Christophe KASPERSKI
- Alexandra DELGADO
- Evelyne VALLE
- Jean-Pierre LUQUAND
- Elisabeth CHASTAIGNET

Ont obtenu :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre d'abstentions : 1 (Mme CHASTAIGNET) (refus de vote oral)

Titulaires :

- Jean-Pierre COIQUAULT : 25 voix
- Philippe LAURERI : 24 voix
- Patrick BOUBEKER : 24 voix
- Jean-Paul BOUTIER : 6 voix
- Georges RIMBAUD : 6 voix

Suppléants :

- Christophe KASPERSKI : 25 voix
- Alexandra DELGADO : 24 voix
- Evelyne VALLE : 24 voix
- Jean-Pierre LUQUAND : 6 voix
- Elisabeth CHASTAIGNET : 6 voix

Sont proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

Titulaires :

- Jean-Pierre COIQUAULT
- Philippe LAURERI
- Patrick BOUBEKER

Suppléants :

- Christophe KASPERSKI
- Alexandra DELGADO
- Evelyne VALLE

Les résultats du vote ayant changé la configuration de la liste (suppléants désignés titulaires), il convient de procéder à un nouveau vote afin de désigner 3 suppléants :

Le nombre de suppléants supplémentaires à désigner : 3

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection de 3 nouveaux délégués suppléants qui viennent s'ajouter aux suppléants actuellement en cours de mandat.

Sont candidats :

Suppléants :

- Louis DESVILLETES
- Michel DROESCH
- Sylvie BOTA

Ont obtenu :

Nombre d'enveloppes trouvées s dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre d'abstentions : 9 (Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-CHASTAIGNET-FOREST et Mrs LUQUAND-BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD)

Suppléants :

- Louis DESVILETTES : 24 voix
- Michel DROESCH : 24 voix
- Sylvie BOTA : 24 voix

Sont proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

Suppléants :

- Louis DESVILETTES
- Michel DROESCH
- Sylvie BOTA

En conséquence, les représentants de la commune de Solliès-Pont désignés pour siéger au sein de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau sont désormais :

8 Titulaires :

- 1- André GARRON
- 2- Jean-Pierre COIQUAULT
- 3- Sophie MONTBARBON
- 4- Thierry DUPONT
- 5- Philippe LAURERI
- 6- Danièle RAVINAL
- 7- Paul ACROSSE
- 8- Patrick BOUBEKER

8 Suppléants :

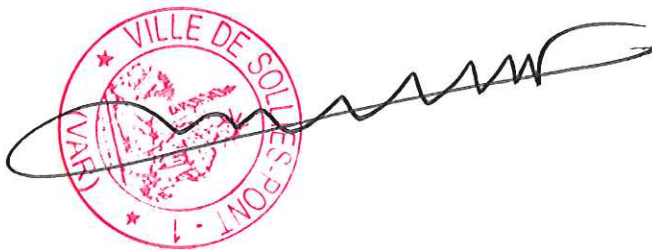
- Christophe KASPERSKI
- Jean-Paul ROUX
- Alexandra DELGADO
- Alberto GUERRUCCI
- Evelyne VALLE
- Sylvie BOTA
- Michel DROESCH
- Louis DESVILETTES

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du



A large, dark, handwritten signature, likely of the mayor, written in black ink.

000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0
000000 000000
0 0 0 0 0
0 0 0 0 0



11-11-11